

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 666 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TAHIRI Abdellah

Date de naissance : 01-01-1939

Adresse : 6 Rue ISMAÏL ED BADI à Casablanca

Tél. : 0661 20 03 29 Total des frais engagés : 467 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. ALAMI M
Professeur en Cardiologie
64 Bd Ghandi - Casablanca
tl. 05 22 39 01 12/06 61 15 78 06

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : TAHIRI LAILA Age:

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : FAIS sous ALEX

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : A. TAHIRI



Le : 27 JAN 2020

ACCUEIL

DT: 190406
DUO: 11/2022
87,00DH

Dr Alami Mohamed
Professeur en Cardiologie
264 Bd Ghandi.
Residence Jawhara
Casablanca 20200

ORDONNANCE

22/01/2020

TAHIRI LAILA

87,00



RELAXIUM

20j

1cp 20h

En plus du traitement habituel

PHARMACIE L'ORCHIDEE
Angle Boulevard Ghandi &
Angle Route d'Azemmour
21 500 CASABLANCA
Téléphone : 05.22.36.66.22

Dr. ALAMI M
Professeur en Cardiologie
64 Bd Ghandi - Casablanca
T. 05.22.39.01.12/06 61.15.78.00

A. ALAMI
Pharmacien Biologiste
Diplômé de la Faculté de Paris

H. LAZRAQ
Pharmacien Biologiste
Diplômé de la Faculté de Reims

Casablanca le 16 janvier 2020

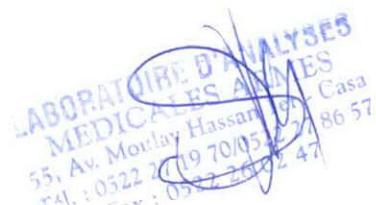
Madame TAHIRI JOUTEI LAILA

FACTURE N°	334
------------	-----

Analyses :	
Taux de Prothrombine + INR -----	B 40 Total : B 40
Prélèvements :	
Sang-----	Pc 1,5
TOTAL DOSSIER	80,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre vingt Dirhams



55, شارع مولاي الحسن الأول
الدار البيضاء
55, Av. Moulay Hassan 1er
Casablanca 20070

Professeur Mohamed Alami

Cardiologue

Spécialiste des Maladies
du Cœur et des Vaisseaux

Le 16.01.2020

Mme TAHIRI LAILA

Demande d'examen biologique

- TP - INR

Dr. ALAMI M
Professeur en Cardiologie
264 Bd Ghandi - Casablanca
tel. 05 22 39 01 12/06 61 15 78 06

A. ALAMI
Pharmacien Biologiste
Diplômé de la Faculté de Paris

H. LAZRAQ
Pharmacien Biologiste
Diplômé de la Faculté de Reims

Dossier ouvert le : 16/01/20

Madame TAHIRI JOUTEI LAILA

Docteur MOHAMED ALAMI

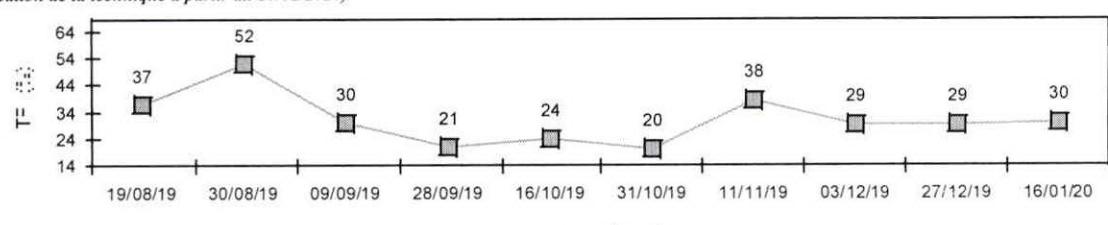
Réf. : 20A741 3111

Edition du : 17/01/20

Page : 2

Compte Rendu d'Analyses

HEMOSTASE (sur automate STA Satellite STAGO)

		Normales	Antériorités
*	TAUX DE PROTHROMBINE (TP)	: 30 %	> 70 (Sauf si traitement)
	(Thromboplastine : Réactif stago ISI = 1,05)		27/12/19
	(modification de la technique à partir du 10/01/2020)		29
			
	TEMPS DE QUICK (TQ)		
	Sujet : 32,5 sec.		
	(Témoin : 13,3 sec.)		
	I.N.R. : 2,55	(Zone thérapeutique : 2,5 à 4,5)	2,67

Zones thérapeutiques recommandées

INR entre 2,0 & 3,0

* Thromboses veineuses profondes et Embolie pulmonaire

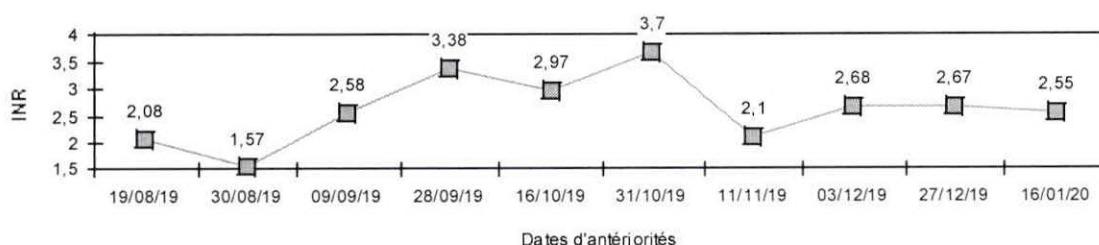
* Fibrillations auriculaires

* Prothèse valvulaire Biologique

INR entre 3,0 & 4,5

* Prothèses valvulaires mécaniques / mitrale ou aortique

* Valvulopathies mitrales



A. ALAMI
Pharmacien Biologiste
LABORATOIRES ARMES

شارع مولاي الحسن الأول 55
الدار البيضاء 20070
55, Av. Moulay Hassan 1er
Casablanca 20070

A. ALAMI

H. LAZRAQ